



RAPPORT DE GESTION ANNUEL - 2023

ARC ACTIONS RENDEMENT

OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE 2009/65/CE

Société de Gestion : FINANCIERE DE L'ARC
Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Tableau de bord des marchés financiers, 29 décembre 2023



Sources : Bloomberg, Financière de l'Arc.

Revue des événements de l'année 2023

L'année 2023 a été encore une fois une année volatile et pleine de surprises positives et négatives. Malgré tout, le bilan annuel sur les principales classes d'actifs est nettement positif et 2023 restera dans les mémoires comme un bon millésime. Jusqu'en mars, les marchés ont été portés par la poursuite de la désinflation et des indicateurs économiques supérieurs aux attentes. La crise énergétique tant redoutée pour l'hiver 2022-2023 en Europe, à la suite de l'embargo sur le gaz russe, n'a pas eu lieu et la zone euro, tant délaissée par les institutionnels étrangers, notamment américains, était devenue attractive en matière de valorisation. Cette amélioration de tendance, couplée à une baisse des taux longs, a favorisé les valeurs sensibles

au cycle économique ainsi que celles de croissance, portées également par le déconfinement en Chine.

Le mois de mars 2023 restera dans les annales, avec la faillite de plusieurs banques régionales américaines et le sauvetage du Crédit Suisse. Le fantôme de la grande crise financière de 2008 resurgissait, avec la crainte en perspective d'une contagion à l'ensemble du secteur bancaire. Néanmoins, la situation en 2023 n'a rien à voir avec celle de 2008, car les banques européennes ont plus que doublé leurs fonds propres et ont surtout des excédents importants de liquidités qui ont dépassé en mars 4 000 milliards d'euros. Dans cet univers incertain, on a assisté à une forte rotation sectorielle, au bénéfice de valeurs défensives (dont la santé) et de croissance (notamment le luxe et la technologie), au détriment des financières et des cycliques.

Les marchés se sont repris en avril après un mois de mars extrêmement stressé. La crise bancaire en provenance des États-Unis a été contenue, grâce aux liquidités des banques centrales et aux sauvetages des institutions en difficulté. L'activité économique se montre toujours résiliente dans les pays développés et la saison des résultats des entreprises continue à surprendre positivement, provoquant à la clé une révision haussière des prévisions de bénéfices par action pour 2023.

Après un point haut le 21 avril pour l'indice CAC 40, les marchés ont connu une période transitoire, jusqu'à fin juillet avant de connaître un mouvement de forte baisse qui durera en jusqu'à fin octobre. Dès le mois d'août, une multitude de statistiques économiques décevantes sur le Vieux Continent et la rhétorique toujours dure des banques centrales, concrétisée par de nouvelle hausse de taux, ont plombé la tendance. Une fois passée la bonne saison des résultats du deuxième trimestre, les attentions se sont focalisées sur les mauvaises nouvelles, notamment en provenance de Chine. Les difficultés de paiement d'un deuxième promoteur immobilier (Country Garden, après Evergrande l'année dernière) ne laissaient pas envisager une amélioration de sitôt dans l'Empire du Milieu. Après un beau rallye de début d'été, les valeurs de semiconducteurs ont pâti d'une certaine désaffection. Le secteur du luxe, a souffert de prises de bénéfice, malgré de belles publications, à cause des craintes en provenance de la Chine.

Une fois encore, le mois d'octobre a été difficile, avec de surcroît le risque géopolitique qui a resurgi avec un nouveau conflit au Moyen-Orient. L'aversion au risque a grimpé en flèche, avec un indice Vix dépassant les 21 % pour la première fois depuis la crise bancaire américaine de mars dernier. Les actions européennes n'ont pas échappé à ce mouvement de baisse, pénalisées par un fort ralentissement économique et la hausse des taux longs.

Les mois se sont suivis et ne se sont pas ressemblés. Les indices ont signé un des plus forts rallyes de fin d'année de leur histoire. Les marchés étaient techniquement survendus fin octobre, après trois mois de baisse continue depuis fin juillet. De nombreux facteurs expliquent ce mouvement. Tout d'abord, le rallye a été initié par des rachats de vendeurs à découvert, concrétisant leurs gains avant la fin de leur exercice annuel. Ensuite, des indicateurs macroéconomiques moins tendus (sur l'emploi et l'activité aux États-Unis) et une nette décélération de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique ont permis aux investisseurs d'anticiper la fin du durcissement monétaire des banques centrales. Dorénavant, un assouplissement monétaire serait même possible dès avril ou mai, selon les traders, pour la Fed et la BCE. Les projections des membres de la banque centrale américaine, annoncées après leur réunion du 13 décembre et révélant une baisse des taux directeurs de 0,75 % d'ici fin 2024, ont mis fin aux craintes d'un éventuel durcissement supplémentaire des banques centrales et ont accentué la forte baisse des taux longs. Ce changement de paradigme a desserré l'étau présent ces 20 derniers mois et a entraîné un mouvement massif de nouveaux flux vers les actifs risqués, malgré une BCE toujours prudente et qui ne veut toujours pas baisser la garde. Grâce à ce fort rebond, entraîné par une baisse des

taux longs de plus de 100 points de base aux USA, l'année 2023 s'est bien terminée et le bilan reste très positif.

POLITIQUE DE GESTION

Performances

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2023, ARC ACTIONS RENDEMENT affiche une hausse de 11,04 % contre une performance de +14,9 1% pour son indice de référence (MSCI EMU Net Return). Sur un an, la volatilité du FCP est de 10,49 % (en pas quotidiens).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Au 29 décembre 2023 :

- Conformément à notre philosophie de gestion, le portefeuille est resté pleinement investi avec un investissement en actions de 98,53 % et diversifié en nombre de valeurs (42 titres) et les dix premières positions représentaient 37 % du portefeuille ;
- Notre exposition nette actions (comprenant les produits dérivés et les OPC) est identique, à 98,53 % ;
- Enfin, le FCP présente une exposition aux devises hors euro de 14,20 % (max. 25 %), avec un investissement en titres éligibles au PEA de 77,76 % (min. 75 %) ;
- En matière de capitalisation boursière :
 - o 6 % de l'actif du portefeuille est investi en « *small et mid cap* » (inférieur à 5 milliards d'euro de capitalisation boursière, max 25 %) ;
 - o La moyenne des capitalisations des sociétés en portefeuille s'élevait à 78 milliards d'euros.
- Le Fonds présente une poche de liquidités et quasi-liquidités plutôt faible (1,78 %) ce qui se justifie par les conditions actuelles de marchés.

Contributions

Les principaux contributeurs à la performance absolue du FCP sur l'année ont été les suivants :

Contributions positives actions		
Titres	Contributions 2023 (%)	Poids 29/12/2023 (%)
DEUTSCHE POST AG-REG	1,08	3,00
ASML Holding NV	1,00	1,10
Unibail-Rodamco-Westfield	0,94	2,98
Capgemini SE	0,80	3,42
ALLIANZ SE-REG	0,78	3,92
VINCI SA	0,75	3,43
SIEMENS AG-REG	0,72	2,75
Stellantis NV	0,71	0,00
Air Liquide SA	0,70	0,00
STMicroelectronics NV	0,63	0,00

Contributions négatives actions		
Titres	Contributions 2023 (%)	Poids 29/12/2023 (%)
NESTE OYJ	-0,45	1,75
TRYG A/S	-0,43	0,00
DSM-Firmenich AG	-0,40	2,24
Imerys SA	-0,34	1,80
REPSOL SA	-0,32	4,36
GRIFOLS SA	-0,28	0,00
M6-METROPOLE TELEVISION	-0,26	0,00
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	-0,18	1,05
UPM-KYMMENE OYJ	-0,16	0,00

✎ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la durée de placement recommandée.*

Parmi les meilleurs contributeurs du fonds, on retrouve Deutsche Post (DHL Group) porté par son activité en ligne. Toutefois, le titre a été extrêmement volatil au cours de l'année. En hausse jusqu'à fin juillet, celui-ci a connu ensuite jusqu'à fin octobre une nette correction, du fait de difficultés dans le fret et la révision baissière des prévisions annuelles de la société. La hausse des coûts du carburant et des salaires a pénalisé les marges. Une fois les estimations ajustées, l'action a fortement rebondi, dans le sillage du fort rallye de fin d'année et en anticipation de meilleures perspectives ces prochaines années. Une gestion active, concrétisée par des allers-retours au cours de l'année ont permis d'afficher une contribution positive supérieure à la seule performance du titre.

Le fort rebond du NASDAQ en 2023 a entraîné les valeurs technologiques du portefeuille dont ASML Holding, favorisé par une nette augmentation des commandes alimentée par la demande croissante d'intelligence artificielle (IA), Cap Gemini et STMicroelectronics.

Unibail-Rodamco-Westfield a connu d'énormes déboires en bourse jusqu'à fin octobre, pénalisé par la mauvaise conjoncture immobilière. Par la suite, la forte baisse des taux longs en Europe et outre-Atlantique a permis au titre de fortement rebondir et de figurer parmi les meilleures performances de l'indice CAC 40 sur 2023.

Dans un environnement incertain, les investisseurs ont recherché des titres de qualité, avec une bonne visibilité, dont les estimations ont été révisées à la hausse, tels que Vinci et Air liquide.

Malgré une augmentation de la sinistralité, Allianz a fait preuve de résilience dans ses résultats et a continué à distribuer un dividende élevé, en plus de proposer un important programme de rachats d'actions.

Stellantis a déjoué tous les pronostics dans un environnement économique compliqué, en réussissant à augmenter ses marges par des hausses de prix et par une nette augmentation des volumes (+11 % sur les 9 premiers mois sur un an glissant), grâce à sa présence sur tous les continents et à ses nombreuses marques à forte notoriété dans chaque zone géographique.

À l'inverse Neste OYJ, société spécialisée dans les biocarburants, a été pénalisée par une nette détérioration des marges au deuxième trimestre et un effet de change négatif. Cependant, les

volumes dans les biocarburants restent bien orientés et les résultats publiés au troisième trimestre laissent espérer une nette amélioration pour 2024.

TRYG A/S a souffert d'une augmentation des catastrophes naturelles liées aux nombreuses tempêtes et inondations en Europe, et particulièrement en Europe du Nord en 2023. Nous avons cédé le titre en totalité en août.

Repsol SA a été délaissé à cause de la baisse des prix de l'énergie au 4^{ème} trimestre. Le bon comportement des marges de raffinage, laisse espérer une année 2024 positive.

Grifols a connu un début d'année difficile. Nous avons cédé le titre, car le dividende a été supprimé.

Imerys a souffert à cause de la cyclicité de son activité. Cependant, Le titre nous semble positionné pour un redémarrage et son exposition au lithium.

UPM-Kymmene a subi la baisse du prix de la pulpe à papier et d'une demande faible en provenance de la Chine. Toutefois, les volumes restent bien orientés dans l'activité de spécialités dans sa branche UPM Plywood.

M6-Métropole Télévision : après avoir connu un bon d'année, le titre s'est replié par la suite au printemps, dans le sillage du marché publicitaire. Le titre reste attractif, avec un rendement élevé et dispose d'actifs dans les médias en France incontournables.

DSM-Firmenich AG a souffert d'une baisse d'activité dans plusieurs branches dont les vitamines. Toutefois, la division parfum et beauté résiste bien, et un programme d'économies de coûts a été lancé, avec un plan de synergies entre les différentes entités du groupe et la fusion entre DSM et Firmenich.

- ✎ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la durée de placement recommandée.*
- ✎ *Pour l'attribution de performance : les calculs produits ne font pas l'objet d'un contrôle indépendant et sont fournis à titre purement indicatif.*

Principaux mouvements dans le portefeuille

Principaux mouvements en devise de comptabilité (l'euro) :

Titres	Cessions	Titres	Acquisitions
ASML Holding NV	864 915	REPSOL SA	-584 499
ENI SPA	684 503	ASML Holding NV	-527 301
Stellantis NV	586 639	SOCIETE GENERALE SA	-479 609
Air Liquide SA	524 753	AXA SA	-444 742
Sanofi SA	449 225	Schneider Electric SE	-405 871
PERNOD RICARD SA	447 512	TOTALENERGIES SE	-405 871
Schneider Electric SE	443 648	BANCO SANTANDER SA	-405 871
TOTALENERGIES SE	438 922	DEUTSCHE POST AG-REG	-405 871
DEUTSCHE POST AG-REG	430 521	Veolia Environnement SA	-405 871
NOVARTIS AG-REG	418 401	AstraZeneca PLC	-378 661

Le Fonds a gardé toujours le même *leitmotiv*, c'est-à-dire donner la priorité à une sélection rigoureuse de valeurs en s'appuyant sur une analyse approfondie de ces sociétés. Notre portefeuille est réparti en deux poches d'investissement distinctes : celle constituée de valeurs dont le dividende est pérenne et celle constituée de valeurs dont le dividende est en croissance.

Exemples de mouvements sur le Fonds en fonction des deux poches d'investissement :

1. **Dividende pérenne : sociétés dont le rendement est supérieur ou égal au rendement moyen du marché (qui ressort à 3,37 % au 29 décembre 2023 sur les dividendes versés en 2023).** Dans le contexte incertain et volatil de 2023, le poids de cette poche a été légèrement augmentée à **56,22 % fin 2023** contre 55,3 % fin 2022, après avoir connu une nette progression en 2022 (45 % fin 2021).

Nous avons effectué dans cette poche, qui constitue le cœur de notre portefeuille, de nombreux mouvements et arbitrages.

Tout d'abord dans le secteur de l'énergie, la crise du gaz n'ayant pas eu lieu, nous avons encaissé nos gains sur ENI, pour revenir par la suite sur TotalÉnergies et prendre partiellement des profits en septembre. Fin 2023, nous avons conservé une position sur cette valeur pour 2,24 % de l'actif du fonds. Nous avons renforcé au cours de l'année Repsol SA pour ses réserves pétrolières importantes et une bonne tenue des marges de raffinage, après le trou d'air de cet été.

Nous avons été également actifs sur Deutsche Post (DHL Group), porté dans un premier temps par son activité en ligne, puis pénalisé par une nette augmentation de ses coûts, notamment salariaux.

Nous avons pris nos profits sur Sanofi et Novartis, en attendant d'avoir des précisions sur l'activité au 3^{ème} trimestre et au 4^{ème} trimestre et sur leur pipeline de nouveaux médicaments.

Nous avons renforcé les financières pour leur rendement important, une fois la crise bancaire américaine passée, favorisées par la hausse des taux, qui augmentent leurs marges sur le crédit. Axa fait preuve de résistance dans ses résultats, malgré une sinistralité importante en Europe, du fait des événements climatiques. Nous avons acheté Société Générale cet été, après une bonne publication au premier semestre.

Nous avons sorti du portefeuille Pernod-Ricard, pénalisé principalement par la Chine et le déstockage dans les spiritueux aux États-Unis.

2. **Dividende en croissance : sociétés qui ont fait croître ou maintenu leur dividende année après année sur une longue période. Cette poche est restée stable en 2023 et représente désormais 42,3 % au 29 décembre 2023 contre 42 % fin 2022.**

Nous avons été très actifs sur ASML Holding, valeur favorisée par l'intelligence artificielle, en réalisant plusieurs allers/retours partiels, tout en gardant une exposition permanente. La forte performance du titre nous a permis de dégager un excédent de 338 K€ sur l'exercice.

Compte tenu de la qualité de ses molécules, notamment dans l'oncologie, et des perspectives de croissance, nous avons renforcé Astrazeneca cet été.

Nous avons acheté Schneider Electric, société bénéficiant de la hausse des investissements dans la transition énergétique, ce printemps et cet été pour prendre nos profits en totalité en octobre et en décembre.

Nous avons pris nos profits en totalité sur Air Liquide, à la suite d'une belle performance en 2023 et du niveau de valorisation, désormais élevé.

PERSPECTIVES 2024

L'évolution des marchés pour 2024 va dépendre principalement de l'évolution des taux d'intérêt, des bénéfices des entreprises et des événements géopolitiques, pouvant affecter plus ou moins durablement les agents économiques.

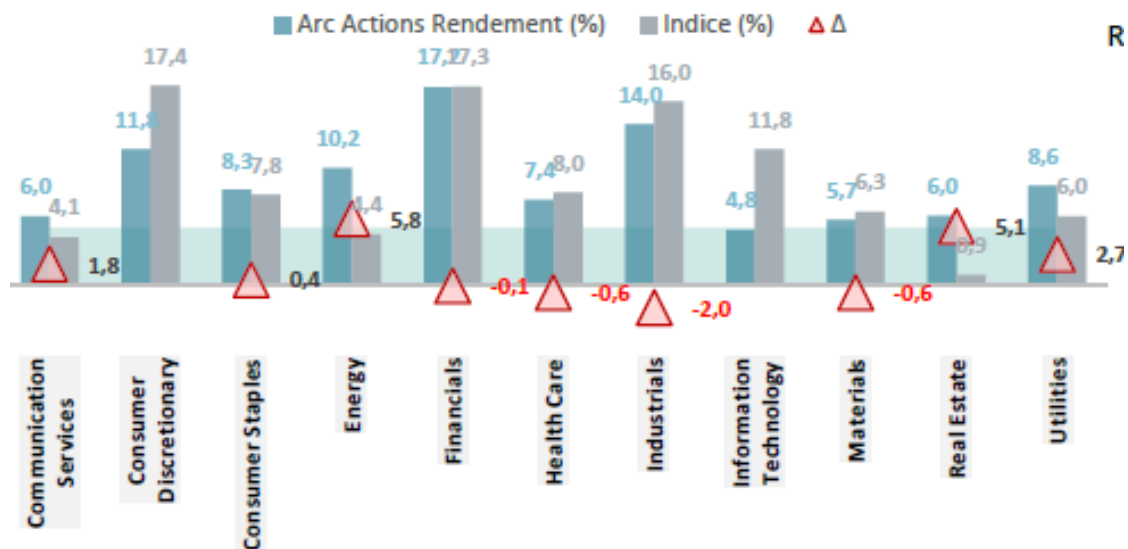
Un des facteurs les plus importants sera, sans doute, le calendrier de la baisse, déjà anticipée, des taux directeurs des banques centrales (Fed, BCE et BOE) et de son impact sur les taux longs obligataires. Ce mouvement sera enclenché plus ou moins tôt selon les données d'inflation, d'emploi et de croissance. La poursuite de la désinflation, qui permettrait à la hausse des prix de revenir tendanciellement à l'objectif de moyen terme de 2 %, est une nécessité absolue pour les banquiers centraux afin d'amorcer leur assouplissement monétaire en avril au plus tôt, comme le prévoient actuellement les investisseurs. De surcroît, les tensions sur le marché du travail, surtout aux États-Unis, sont en train de disparaître, mais la hausse des salaires doit rester contenue pour ne pas rallumer une nouvelle vague d'inflation.

Le second paramètre déterminant pour le comportement des actions en 2024 sera la croissance des bénéfices par action. Ceux-ci ont été jusqu'à ce jour résilients pour 2023, dans un contexte de moindre progression des volumes. Les entreprises ont merveilleusement réussi à préserver leur marge et la baisse des bénéfices par action en Europe a été contenue en 2023 (de -1 à -4 % selon les indices). Cependant, ceux de 2024 ont été nettement révisés à la baisse ces dernières semaines et se situent dorénavant entre 0 et +2 % selon les indices. Néanmoins, la bonne tenue actuelle de l'activité outre-Atlantique et la bonne gestion de la crise énergétique en Europe laissent espérer un redémarrage de l'économie au second semestre sur le Vieux Continent et en Asie. Dans ce cas, un mouvement de révision positive des estimations des bénéfices par action serait possible lors ou après le deuxième trimestre.

Dans l'éventualité de baisse des taux courts pendant le deuxième trimestre et d'une activité économique résiliente, un phénomène d'augmentation des multiples de valorisation des actions en Europe peut se réaliser, surtout étant donné le faible niveau actuel (13 fois les anticipations des bénéfices par action). Cela induirait une hausse des marchés actions en 2024, supérieure à la croissance des bénéfices des entreprises.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Concernant la stratégie de gestion pour cette nouvelle année, nous continuons à privilégier les secteurs à fort rendement dont le dividende représente un contrepoids à l'évolution des cours de bourse en période difficile. À ce titre, les financières continueront à être privilégiées, ainsi que celles dans le secteur de l'énergie. Dans la perspective de taux longs moins élevés, nous maintenons une surpondération dans les services publics, la communication et l'immobilier. Nous apprécions également le secteur du luxe et de la technologie poussée par l'intelligence artificielle (ASML Holding) dans la poche dividende en croissance. La répartition sectorielle du Fonds fin 2023 est la suivante (sources Bloomberg / Financière de l'Arc) :



Achevé de rédiger le 31/01/2024.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Nous avons participé à 35 assemblées générales et procédé à 759 votes au total. Nous avons voté « POUR » à 668 résolutions, soit 88 % des votes, et voté « CONTRE » à 91 résolutions, soit 12 % des votes. Pour les titres français, nous suivons, en général, les recommandations de l'AFG et appliquons les mêmes principes pour ceux d'autres pays. Plus généralement, nous votons dans le but exclusif de protéger les intérêts patrimoniaux à moyen et long terme des actionnaires minoritaires. Ainsi, nos votes « CONTRE » concernent le plus souvent des émissions d'actions à des droits de vote double et de mauvaises politiques de rémunération des dirigeants. Nous nous opposons fermement aux émissions qui risquent de diluer les actionnaires fidèles au profit de nouveaux entrants. Nous refusons donc toute autorisation d'émettre des actions sans droit préférentiel de souscription (DPS). En pareil cas, la décote peut aller jusqu'à 10 %. Le pouvoir de contrôle des actionnaires minoritaires sont mieux préservés dans les sociétés qui ont choisi de maintenir dans leurs statuts le principe « 1 action = 1 voix ». Toute résolution déposée pour adopter cette règle, ou y revenir, a notre soutien. En effet, avec les droits de vote double, le degré d'influence se trouve déconnecté de l'implication financière et de la prise de risque économique. Pour cette même raison, nous sommes opposés à l'introduction d'actions à droits de vote multiples. Pour que dirigeants et actionnaires aient des intérêts alignés, il est essentiel que les premiers soient eux-mêmes actionnaires. Nous sommes très favorables à la rémunération à long terme sous forme d'actions gratuites ou de stock-options, attribuées sous des conditions exigeantes de performance, calculées sur au moins trois ans, avec une obligation de conservation pendant la durée du mandat, voire au-delà. Des critères mesurables de performance sociale et environnementale sont par ailleurs souhaitables. En principe, nous sommes opposés à toute modification rétroactive de la politique de rémunération déjà votée l'année précédente. Tout changement de critère de performance doit être soumis au vote, si un critère ne paraît plus pertinent, il est possible de le remplacer pour l'avenir.

Informations relatives aux opérations de financement sur titre – Règlementation SFTR (« Securities Financing Transaction Regulation »)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat/revente ou de vente/achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Le Fonds applique une stratégie de gestion active et n'a pas recours aux techniques de gestion efficace du portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE. De plus, au cours de cet exercice, seuls les produits dérivés simples (futures) ont été utilisés, avec comme contreparties GFI Derivatives et CM-CIC Derivatives. Le ratio d'engagement au 29 décembre 2023 s'élevait à 0 % / 0 €.

Règlements SFDR & Taxonomie

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, qui est un indicateur de marché. Néanmoins, il se voit appliquer dans ses investissements la politique d'exclusion :

- Sectorielle : entreprises dont les activités ont un côté nocif pour l'environnement et/ou pour la société ; et
- Normative : entreprises qui ne se conforment pas à des normes internationales fondamentales, i.e. les dix principes du Pacte mondial de l'ONU et les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Cette politique est intégrée dans la politique de démarche responsable de la FINANCIERE DE L'ARC est disponible sur son site internet : <https://financieredelarc.com/demarche-responsable/>.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. En vertu de l'article 7 du règlement Taxonomie, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ainsi, l'alignement du portefeuille du Fonds avec le règlement Taxonomie est, à ce jour, de 0 %.

Financement de la recherche

L'entrée en vigueur de la directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») a imposé un certain nombre de nouvelles obligations, notamment en matière de financement de la recherche financière.

Jusqu'à-là, le coût de l'analyse financière était payé par l'exécution, ex-post. Depuis le 3 janvier 2018, il est pris en charge à la FINANCIERE DE L'ARC via un compte de recherche, qui est alimenté par des contrats de commission de courtage partagée, dans le cadre d'un budget défini ex-ante. Le budget de recherche global est établi sur une base au moins annuelle et fait l'objet d'un suivi semestriel (collecte des frais et montants réglés aux fournisseurs de recherche).

Ces frais de recherche constituent une partie des frais d'intermédiation payés à chaque transaction effectuée sur des actions. Les sommes ainsi collectées sont versées par les brokers sur le compte de recherche spécifique (« RPA » - *Research Payment Account*) administré par un prestataire de services d'investissement, le CIC. Les frais de recherche facturés au Fonds ont représenté au maximum 0,1 % du montant de chaque transaction.

À noter que la FINANCIERE DE L'ARC a décidé de prendre à sa charge les frais des recherches macro-économique et Crédit.

La société de gestion a établi une politique de financement de la recherche formalisant les principes en la matière et leur application à la FINANCIERE DE L'ARC. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>. Elle tient par ailleurs un comité annuel des fournisseurs de recherche afin d'évaluer la valeur ajoutée de leurs services et leur coût. Des décisions sont prises quant à l'entrée ou la sortie de nouveaux fournisseurs, leurs prestations et leurs prix.

Les porteurs de parts peuvent obtenir le montant du budget total et les dépenses associées, ainsi que la liste des fournisseurs avec leur rémunération et les avantages/services fournis en contactant la société de gestion à l'adresse suivante : contact@financieredelarc.com.

Politique de sélection des intermédiaires

La FINANCIERE DE L'ARC a recours à des prestataires externes qui prennent en charge un dispositif, un service ou une activité qui aurait autrement été du ressort de la société de gestion de portefeuille elle-même.

Cette externalisation est mise en place afin de réaliser des tâches ou fonctions essentielles liées à son activité afin de bénéficier d'une réelle expertise dans les domaines recherchés.

Nature des tâches ou fonctions essentielles externalisées ou déléguées	Périmètre des fonctions déléguées et externalisées	Prestataire(s)
Gestion administrative et comptable des fonds gérés	<ul style="list-style-type: none"> - Comptabilisation des opérations ; - Valorisation des instruments financiers (inventaires valorisés) ; - Calcul des VL ; - Rapports semestriels et annuels ; - Diffusion des VL ; - Calcul des frais courants ; - Vie juridique des OPCVM. 	CIC
Centralisateur des ordres de souscriptions - rachats	<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des ordres de souscriptions ; - Centralisation des ordres de rachat ; - Communication à la Société de Gestion, au valorisateur et au dépositaire des ordres centralisés. 	CIC
Trade Support	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Matching</i> des ordres ; - Correct suivi du dénouement des transactions ; - Correct calcul des frais prélevés par opération. 	CIC

Informatique / Plan de continuité d'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et maintenance de l'infrastructure informatique ; - Gestion des sauvegardes et du PCA ; - Conseil et assistance pour l'achat de tout matériel informatique / téléphonique ; - Conseil dans le choix des prestataires de services en matière informatique, d'internet et de téléphone ; - Assistance dans la mise en place et l'installation du réseau ; - Maintenance dudit réseau. 	Aqsio
EMIR	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration des transactions à un référentiel central (EMIR). 	CIC

1. SELECTION DES PRESTATAIRES

Chacun des prestataires est sélectionné par la direction selon les critères suivants :

Les critères internes

1.1. Le prestataire sélectionné doit répondre à un certain nombre de critères à savoir :

- Être un acteur reconnu dans le domaine concerné ;
- Avoir été recommandé par d'autres personnes ayant eu recours aux services de ce prestataire ;
- Avoir reçu de sa part des engagements par rapport aux besoins particuliers ;
- Être accepté par le cédant et/ou sponsor de l'opération ;
- Proposer des prestations d'un rapport qualité/prix en ligne avec les pratiques de marché et l'expérience de la FINANCIERE DE L'ARC.

1.2.

Les critères AMF

La FINANCIERE DE L'ARC se base également sur d'autres critères dits « AMF » indiqués ci-dessous :

- La possibilité pour l'AMF comme pour la FINANCIERE DE L'ARC, de contrôler à tout moment l'activité du délégataire ;
- La possibilité pour la FINANCIERE DE L'ARC d'intervenir auprès du délégataire pour obtenir de lui le respect de la réglementation applicable ;
- L'autorisation pour la FINANCIERE DE L'ARC de résilier à tout moment le contrat signé avec le délégataire et, en cas de résiliation à l'initiative du délégataire, les moyens prévus pour la continuité de la prestation ;
- La FINANCIERE DE L'ARC demeure entièrement responsable de l'activité déléguée ;
- La délégation ne doit pas pouvoir engendrer des conflits d'intérêts ;
- Si le délégataire n'est pas établi dans un État partie à l'accord sur l'EEE, la coopération entre l'AMF et les Autorités de surveillance de cet État doit être assurée ;
- Le délégataire doit respecter les règles de bonnes conduites applicables à la gestion de FIA.

Tous ces éléments doivent être clairement formalisés dans la convention signée avec le prestataire.

2. ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

La FINANCIERE DE L'ARC restant pleinement responsable du respect de toutes ses obligations professionnelles, il est essentiel qu'elle s'assure du respect de certaines dispositions par les prestataires et garde la maîtrise des tâches et fonctions essentielles qu'elle a externalisées.

Une revue interne est réalisée au moins annuellement pour chaque tâche externalisée. Cette évaluation est formalisée et validée par les Dirigeants en collaboration avec les collaborateurs travaillant en ligne avec les prestataires.

3. LE CONTROLE MIS EN PLACE

Le premier niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et la direction qui sont responsables de l'archivage de l'ensemble des documents cités dans cette procédure.

Le RCCI assure un contrôle de 2nd niveau en vérifiant que la personne chargée du contrôle de 1^{er} niveau a bien procédé à l'archivage de l'ensemble des documents conformément aux règles établies dans cette procédure.

Politique de rémunération

La politique de rémunération précise les règles de calcul et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par le comité de direction au titre d'un exercice donné aux collaborateurs concernés. Cette enveloppe globale des rémunérations comprenant la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs. Le dispositif mis en place par la FINANCIERE DE L'ARC s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC.

La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable (hors dividendes ou intéressement) de la rémunération des collaborateurs salariés concernés.

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC. Il est composé du président de la société et de son directeur général.

Les règles fixées par la politique sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par la FINANCIERE DE L'ARC sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion et ses clients.

Sept principes fixent donc le cadre de la rémunération des collaborateurs.

Le dispositif repose sur trois piliers :

- Un pilier quantitatif (basé par exemple pour les gérants sur les performances des OPC gérés et la production en fonction des tâches de chacun pour les collaborateurs autres que les gérants) ;
- Deux piliers qualitatifs :
 - o Le premier s'intéressant au risque opérationnel (rigueur, respect des processus de gestion ou d'analyse mis en place, participation à la comitologie) et au risque d'absence de cohésion au sein de la FINANCIERE DE L'ARC (participation au collectif de l'entreprise / la vie collaborative, civisme). L'esprit d'initiative (à travers par exemple la mise en place de nouveaux outils) participe à la prévention de ces deux risques ;
 - o Le second s'attachant au risque règlementaire (respect du code de déontologie, de la réglementation, des politiques et procédures en vigueur à la FINANCIERE DE L'ARC, de l'éthique normalement attendue d'un collaborateur...).

Les poids des piliers seront les suivants : 50 % pour le premier et 25 % chacun pour les deuxième et troisième piliers.

La rémunération variable est conditionnée à un résultat courant avant impôts (RCAI) de la société de gestion d'au moins 400 K€. Ceci permet de s'assurer qu'elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la FINANCIERE DE L'ARC à l'ensemble de son personnel, soit 12 personnes bénéficiaires au 29 décembre 2023 s'est élevé à 690 266 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la FINANCIERE DE L'ARC sur l'exercice 2023 : 677 266 euros, soit 98 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la FINANCIERE DE L'ARC lors de l'exercice 2023 : 13 000 euros, soit 2 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable. Par ailleurs, aucun dispositif de « *carried interest* » n'a été mis en place.

Le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC assurant la fonction de surveillance de la politique de rémunération a mené un examen annuel afin de s'assurer de la conformité de cette dernière et de sa bonne application. Aucune irrégularité n'a été constatée.

Les politiques de rémunération et de sélection des intermédiaires financiers sont disponibles sur notre site internet www.financieredelarc.com au sein de la rubrique « Informations réglementaires ».



ARC ACTIONS RENDEMENT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

ARC ACTIONS RENDEMENT
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ARC
260, rue Guillaume du Vair
13546 AIX EN PROVENCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ARC ACTIONS RENDEMENT relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ARC ACTIONS RENDEMENT

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ARC ACTIONS RENDEMENT

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ARC ACTIONS RENDEMENT

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	12 169 355,04	11 618 436,97
Actions et valeurs assimilées	12 169 355,04	11 618 436,97
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	12 169 355,04	11 618 436,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 180,16	125 969,77
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 180,16	125 969,77
Comptes financiers	220 209,85	254 866,86
Liquidités	220 209,85	254 866,86
Total de l'actif	12 391 745,05	11 999 273,60

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	11 560 249,60	11 025 408,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	608 154,20	786 776,50
Résultat de l'exercice (a, b)	179 369,85	133 485,41
Total des capitaux propres	12 347 773,65	11 945 670,75
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	43 971,40	53 602,85
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	43 971,40	53 602,85
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	12 391 745,05	11 999 273,60

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 641,98	342,31
Produits sur actions et valeurs assimilées	515 064,84	452 365,44
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	520 706,82	452 707,75
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 935,37
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	2 935,37
Résultat sur opérations financières (I - II)	520 706,82	449 772,38
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	309 726,39	307 812,38
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	210 980,43	141 960,00
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-31 610,58	-8 474,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	179 369,85	133 485,41

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011092436	2,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net hors OPC SDG

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011092436	Néant

Commission de surperformance

Part FR0011092436 C

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
La société de gestion - Actions : 0,49 % TTC maximum Prélèvement sur chaque transaction			
Le dépositaire - Actions, ETF, droits, bons de souscription : min. 0,05 % ; - Obligations, titres de créance négociables : max. 55 € ; - OPC : entre 0 et max 40 € (150 € pour les OPC offshore) ; - Options : 0,4 %, min 10 € ; - Futures : 1,80 € / lot. Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour

le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation d'opérations de cession temporaire de titres, le Fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et/ou en obligations d'État éligibles pour les opérations de cession temporaire de titres. Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les États membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;
- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;
- Placement de garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'État de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires court terme » ;

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 20 % de l'actif net.

Cette limite de 20 % pourra être portée à 100 % lorsque les titres seront émis ou garantis par :

- Un État membre de l'UE,
- Une ou plusieurs de ses autorités locales,
- Un pays tiers,
- Une entité publique ou internationale à laquelle un ou plusieurs États membres appartiennent.

Les titres proviendront de six émissions au moins, dont aucune ne dépassera 30 %.

- Conservation : les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Seuls les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier,
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents,
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure d'action de groupe ou « class action »).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	11 945 670,75	14 600 171,75
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 774 087,96	1 483 659,16
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 627 301,16	-2 542 879,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 360 564,25	1 361 791,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-371 328,20	-287 435,10
Plus-values réalisées sur contrats financiers	110 610,00	321 230,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-253 649,27	-459 854,00
Frais de transaction	-170 677,12	-123 243,98
Différences de change	4 752,95	23 601,09
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	364 063,06	-2 573 330,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	706 153,76	342 090,70
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	342 090,70	-2 915 420,91
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	210 980,43	141 960,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	12 347 773,65	11 945 670,75

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	220 209,85	1,78	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	220 209,85	1,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	GBP	GBP	CHF	CHF	DKK		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 197 652,58	9,70	557 440,76	4,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	2 180,16	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	51,07	0,00	0,01	0,00	2 689,50	0,02	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	179 369,85	133 485,41
Total	179 369,85	133 485,41

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	179 369,85	133 485,41
Total	179 369,85	133 485,41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	608 154,20	786 776,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	608 154,20	786 776,50

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	608 154,20	786 776,50
Total	608 154,20	786 776,50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	17 078 940,00	121 970,00	140,02	0,00	0,00	0,00	-0,12
31/12/2020	C1 PART CAPI C	15 558 400,00	126 834,00	122,66	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	C1 PART CAPI C	14 660 170,00	96 542,00	151,23	0,00	0,00	0,00	0,02
30/12/2022	C1 PART CAPI C	11 945 670,00	88 935,00	134,31	0,00	0,00	0,00	0,17
29/12/2023	C1 PART CAPI C	12 347 773,65	82 790,00	149,14	0,00	0,00	0,00	9,51

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	25 973,00000	3 774 087,96
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-32 118,00000	-4 627 301,16
Solde net des Souscriptions/Rachats	-6 145,00000	-853 213,20
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	82 790,00000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0011092436 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,28
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	309 726,39
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	2 180,16
Total des créances		2 180,16
Dettes	SRD et règlements différés	9 085,34
Dettes	Frais de gestion	34 886,06
Total des dettes		43 971,40
Total dettes et créances		-41 791,24

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	12 169 355,04	98,56
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	12 169 355,04	98,56
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	2 180,16	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-43 971,40	-0,36
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	220 209,85	1,78
DISPONIBILITES	220 209,85	1,78
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	12 347 773,65	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			12 169 355,04	98,56
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			12 169 355,04	98,56
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			12 169 355,04	98,56
TOTAL SUISSE			833 440,76	6,75
CH0012032048 ROCHE HOLDING BJ	CHF	610	160 566,06	1,30
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	2 000	209 954,03	1,70
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	1 500	186 920,67	1,51
CH1216478797 DSM FIRMENICH	EUR	3 000	276 000,00	2,24
TOTAL ALLEMAGNE			2 204 868,75	17,86
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.	EUR	8 250	370 053,75	3,00
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	10 000	217 500,00	1,76
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.	EUR	1 200	344 400,00	2,79
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	4 500	281 475,00	2,28
DE0007236101 SIEMENS	EUR	2 000	339 840,00	2,75
DE0007664039 VOLKSWAGEN PREF	EUR	1 500	167 700,00	1,36
DE0008404005 ALLIANZ	EUR	2 000	483 900,00	3,92
TOTAL ESPAGNE			970 784,80	7,86
ES0113900J37 BANCO SANTANDER	EUR	50 000	188 975,00	1,53

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ES0144580Y14 IBERDROLA	EUR	20 540	243 809,80	1,97
ES0173516115 REPSOL	EUR	40 000	538 000,00	4,36
TOTAL FINLANDE			216 451,20	1,75
FI0009013296 NESTE OYJ	EUR	6 720	216 451,20	1,75
TOTAL FRANCE			5 774 461,45	46,77
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	4 500	277 200,00	2,24
FR0000120321 L'OREAL	EUR	350	157 727,50	1,28
FR0000120628 AXA	EUR	7 000	206 430,00	1,67
FR0000120859 IMERYS	EUR	7 800	222 144,00	1,80
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	600	440 160,00	3,56
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	16 000	456 960,00	3,70
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	4 000	266 640,00	2,16
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	2 240	422 800,00	3,42
FR0000125486 VINCI	EUR	3 720	422 964,00	3,43
FR0000127771 VIVENDI	EUR	29 200	282 539,20	2,29
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR	22 000	528 550,00	4,29
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	5 825	364 586,75	2,95
FR0000133308 ORANGE	EUR	20 000	206 080,00	1,67
FR0010112524 NEXITY	EUR	20 000	337 000,00	2,73
FR0010208488 ENGIE	EUR	20 000	318 360,00	2,58

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	1 400	167 860,00	1,36
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	EUR	5 500	368 060,00	2,98
FR0013451333 LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	EUR	10 000	328 400,00	2,66
TOTAL ROYAUME UNI			1 197 652,58	9,70
GB0002374006 DIAGEO	GBP	8 000	263 556,77	2,13
GB0009895292 ASTRAZENECA	GBP	4 000	489 093,45	3,97
GB00B10RZP78 UNILEVER	GBP	5 000	219 169,23	1,77
GB00BN7SWP63 GSK	GBP	13 500	225 833,13	1,83
TOTAL ITALIE			525 712,50	4,26
IT0000072618 INTESA SANPAOLO	EUR	100 000	264 350,00	2,14
IT0003856405 LEONARDO	EUR	17 500	261 362,50	2,12
TOTAL PAYS-BAS			445 983,00	3,61
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	200	136 340,00	1,10
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	5 000	130 075,00	1,05
NL0013267909 AKZO NOBEL	EUR	2 400	179 568,00	1,46